

Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation Brocante de la châtaigne – Dimanche 9 octobre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues en raison de difficultés passagères,

Vu la demande effectuée par Madame Nina LAHSSEN, Responsable du Comité d'Animations Lewardois, organisant une brocante, à l'occasion de la 39ème fête de la Châtaigne, le dimanche 9 octobre 2022 dans certaines rues de Lewarde,

Vu la perspective de réserver un espace pour accueillir les véhicules de sécurité (police, SAMU, pompiers...) en cas d'intervention d'envergure

Arrête

Article 1^{er} :

La circulation et le stationnement des véhicules seront strictement interdits le dimanche 9 octobre 2022 de 4h00 à 20h00 dans le « délaissé » de la rue Famille Dervaux ».

Article 2 :

Des panneaux d'interdiction de stationnement et/ou de déviation de circulation réglementaire matérialiseront ces dispositions qui seront également portées à la connaissance des habitants par voies postale et d'affichage.

Article 3 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Adjoint au Maire et à Madame Nina LAHSSEN, Présidente du Comité d'Animations Lewardois.

Fait à Lewarde, le 12 septembre 2022

Denis MICHALAK
Maire de Lewarde

